



MÉMO

Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 21 avril 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
219 cas	899 cas	20 126 cas

- 807 nouveaux cas au Québec dans les derniers 24 heures;
- 1224 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 201 cas sont aux soins intensifs parmi les 1224 cas hospitalisés;
- 1041 décès à ce jour au Québec
- 300 résidences sur 2 600 ont des cas de COVID-19, dont 80 où la situation est plus critique
- Malgré le redéploiement de médecins vers les CHSLD, les chirurgies urgentes et semi-urgentes dans les différents centres hospitaliers sont maintenues. Les traitements de chimiothérapie et de radiothérapie se poursuivent également pour les patients.

2. Faits saillants du CISSSO

Le tableau contenant les informations peut être obtenu en cliquant ici :

<https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/covid-19>

- Nombre de cas confirmés en Outaouais : 219 (+5 cas confirmés)
- Nombre d'employés atteints de la COVID-19 : 21
- Ainsi, pour l'instant, voici la répartition des 219 cas :
 - 175 cas en urbain
 - RLS Vallée de la Gatineau : inférieur ou égale à 5
 - RLS Pontiac : inférieur ou égale à 5
 - RLS Papineau : 26
 - RLS Collines : 12



- 8 cas ont été hospitalisés en Outaouais;
- 3 cas est aux soins intensifs;
- 1 décès à ce jour en Outaouais;
- 98 personnes sont rétablies en Outaouais;
- Nombre de résidences pour personnes âgées touchées : 2 (CHSLD, résidences privées pour personnes âgées)

3. Principales directives gouvernementales émises

- On ne sort pas OU les sorties doivent être limitées au strict minimum;
- Aucun regroupement intérieur ni extérieur;
- Garder une distance de 2 mètres des personnes;
- Le lavage de main demeure la solution la plus simple et la plus efficace pour freiner la propagation du virus et se protéger nous-mêmes et nos proches;

4. Annonces gouvernementales

4.1 Gouvernement du Québec

Aujourd'hui, M. Legault a mentionné aujourd'hui que la situation à l'extérieur des résidences de personnes âgées était stable au Québec et que des scénarios de réouverture « graduelle » sont en préparation. Lors de la période de questions, **il a indiqué que les scénarios de réouverture pourraient varier d'une région à une autre.**

Octroi d'un prêt de 4 millions de dollars à l'entreprise Medicom

Octroi d'un prêt de 4 millions de dollars à l'entreprise Medicom, par l'entremise d'Investissement Québec, pour accélérer l'implantation, à Montréal, d'une usine qui produira plusieurs dizaines de millions de masques N95 et de masques chirurgicaux de niveau 3.

Lancement, par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'une nouvelle campagne publicitaire relative à la COVID-19

Lancement, par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'une nouvelle campagne publicitaire relative à la COVID-19 sous le thème « Le Québec se remet au travail, en toute sécurité ».



- L'objectif de cette campagne est de rappeler l'importance de prendre tous les moyens pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs et l'obligation de suivre les consignes de sécurité dictées par la Direction de la santé publique.

Ouverture de la pêche – Problématique des descentes à bateau (extrait du communiqué de la FQM, 21 avril 2020)

La décision d'ouvrir ou non les descentes à bateau relève de la municipalité. Si la municipalité décide d'ouvrir ses installations, celle-ci devra s'assurer de l'application des règles de distanciation sociale actuellement en vigueur par les usagers avec les moyens à sa disposition. Il en est de même dans les marinas ou des clubs nautiques. En plus des démarches habituelles de sensibilisation, nous vous suggérons de vous coordonner avec la Sûreté du Québec de votre MRC ou votre corps de police municipale. La direction de la santé publique de votre région peut également vous conseiller. Nous vous rappelons également que la municipalité peut interdire l'accès à tout équipement si les règles de distanciation ne sont pas respectées.

Concernant les embarcations, celles-ci sont considérées comme un moyen de transport dès leur mise à l'eau. Aussi, un arrêté ministériel prévoit que pour les moyens de transport, les règles de distanciation doivent être respectées dans la mesure du possible. Le gouvernement est conscient des limites de la portée de cet arrêté et discute avec la Santé publique pour évaluer si une intervention supplémentaire est nécessaire. Nous vous tiendrons informés des développements via nos infolettres.

Mise en place de nouvelles mesures pour procéder à l'enregistrement à distance du gibier (extrait du communiqué de la FQM, 21 avril 2020)

À l'approche de l'ouverture de la saison de chasse au dindon sauvage et à l'ours noir, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé la mise en place de mesures d'enregistrement du gibier à distance afin de permettre aux citoyens de pratiquer ces activités dans le respect des règles de la Direction générale de la santé publique sur les déplacements et la distanciation sociale visant à lutter contre la propagation de la COVID-19. Les mesures proposées permettront à la clientèle qui n'aurait pas accès à une des stations d'enregistrement légalement ouvertes en cette période de pandémie de pouvoir procéder à l'enregistrement sans devoir se déplacer. Il a également rappelé l'interdiction de camper sur les zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

Ainsi, les chasseurs et les piégeurs pourront enregistrer leur gibier en ligne, sans frais, à l'aide d'un formulaire disponible sur le site du MFFP au mffp.gouv.qc.ca/la-faune/stations-denregistrement à compter du 24 avril prochain, juste à temps pour le début de la chasse au dindon sauvage.



Les chasseurs et les piégeurs qui n'auront pas accès à un appareil mobile ou à un service Internet auront la possibilité d'appeler au service à la clientèle du MFFP au 1 877 346-6763 sur les heures d'ouverture pour procéder à l'enregistrement de leur gibier sans frais.

4.2 Gouvernement du Canada

Fonds d'urgence à l'appui communautaire

Pour soutenir les organismes communautaires confrontés à une clientèle grandissante, le premier ministre du Canada a annoncé la création du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire, doté d'une enveloppe de 350 M\$ pour aider les organismes communautaires et les organismes sans but lucratif. Une partie des fonds sera allouée directement aux petits organismes indépendants et le reste sera acheminé par l'entremise des grands organismes nationaux tels que la Croix-Rouge, Centraide et la Fondation communautaire du Canada.

5. Services aux entreprises du territoire

Le **Service de développement économique de la MRC** est la porte d'entrée pour répondre aux entreprises sur le territoire. Les entrepreneurs pourront rejoindre monsieur Marc Carrière et son équipe **au (819) 427-6243 poste 1328 ou à l'adresse suivante : m.carriere@mrc-papineau.com** pour, notamment obtenir des renseignements, partager des préoccupations ou soumettre des suggestions.

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plutôt le **1 877 644-4545 ou 819 644-4545**.